



NOTE D'INFORMATION SEJOURS ENFANCE PREINSCRIPTION DU 10 AU 24 MAI 2023

Chers parents,

Pour l'inscription de votre enfant au séjour enfance, vous devrez constituer son dossier.

Les pièces à remplir pour constituer votre dossier d'inscription :

- ✓ Une fiche d'inscription famille/enfant
- ✓ Une fiche sanitaire
- ✓ Un règlement intérieur
- ✓ Une autorisation de photographie

Les documents à nous transmettre pour compléter votre dossier :

- ✓ Photocopie de l'avis d'imposition 2022 (à défaut la tarification la plus haute sera appliquée)
- ✓ Photocopie de l'attestation d'assurance responsabilité civile et activités extrascolaires
- ✓ Photocopies du carnet de vaccination
- ✓ Modalité de règlement: un règlement de 65€ et un ou deux règlements complémentaires en fonction de votre participation financière
- ✓ Attestation VACAF (si concerné)
- ✓ Justificatif colos apprenantes (Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville (QPV), Zone de Revitalisation Rurale (ZRR), porteur de handicap, Aide Sociale à l'Enfance (ASE), QF compris entre 0 et 1500€, décrocheur scolaire)

Les dossiers sont à retourner au plus tard le **24 mai 2023**, auprès de la Directrice du séjour sur rendez-vous.

En cas de non-retour dans les délais, la place sera réattribuée.

Un mail vous sera envoyé au plus tard **le 31 mai 2023** pour vous confirmer l'inscription de votre enfant au séjour.

Contact :

Audrey Bézard : a.bezard@dreux-agglomeration.fr ou au : 06.30.13.90.39.

Cordialement.

Audrey BÉZARD
Directrice des séjours Enfance